



Fiche d'inscription à l'Association Sportive

Nom et Prénom de l'élève	Né(e) le	Classe
Téléphone(s)	Mail	

<p align="center"><u>ENGAGEMENT DU SPORTIF</u></p> <p>J'adhère volontairement à l'Association Sportive et je m'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Venir régulièrement aux entraînements et aux compétitions (le mercredi et les midis) ➤ Jouer loyalement, sans violence, et rester maître de moi-même ➤ Respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes les décisions Respecter les installations et les transports mis à disposition ➤ Respecter les adversaires en restant modeste, honnête et fair-play ➤ Respecter mes partenaires en tenant mes engagements de début d'année ➤ Représenter le mieux possible ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville, mon département, mon académie lors de toutes les manifestations sportives <p align="center"><u>Signature de l'élève :</u></p>	<p align="center"><u>CRENEAU(X) CHOISIS</u></p> <p><input type="checkbox"/> Multi-activités le mercredi après-midi</p> <p><input type="checkbox"/> Hip-Hop le vendredi midi</p>
--	--

AUTORISATION PARENTALE
pour l'année scolaire en cours

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (Nom, Prénom) :

Autorise mon enfant ci-dessus désigné(e) :

A participer aux activités de l'association sportive de l'établissement et aux compétitions UNSS.
A emprunter le transport mis en place.
A être filmé ou photographié dans le cadre des publications UNSS (Association sportive, services départemental et régional) : journal, exposition, site internet, Facebook. (3)
L'image de votre enfant ne sera pas communiquée, ni vendue à d'autres personnes et ne portera pas atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation. Vous pourrez à tout moment vérifier et disposer du droit de retrait de cette publication.

CERTIFICAT MEDICAL : Ai pris connaissance que mon enfant n'a plus besoin de fournir un certificat médical pour l'obtention de sa licence. Le code de l'éducation (article L552-4) stipule que « tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte aux activités physiques et sportives volontaires »

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'AS pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS (formulaire en ligne sur le site EPS).

Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre toute disposition concernant mon enfant en vue de le faire hospitaliser ou de faire assurer une intervention chirurgicale rendue nécessaire par avis médical. (3)

Signature du responsable :

(3) Rayer en cas de refus d'autorisation

PARTICIPATION FINANCIERE : L'engagement à l'association sportive est de **20€** pour toute l'année et pour tous les créneaux.

Règlement en : **Chèque** à l'ordre de « Association Sportive du collège Edouard Herriot » ou **Espèces**

Quelques informations

L'association sportive, encadrée par les professeurs d'EPS du collège, permet aux élèves volontaires de pratiquer des activités sportives pendant toute l'année.

Différents objectifs : découverte des activités, entraînement et perfectionnement, compétition, prise de responsabilités, préparation de spectacle, permettre aux élèves de se retrouver, d'apprendre à se connaître et se respecter le tout dans une bonne ambiance.

Différents moments possibles : le mercredi après-midi de **13h15 à 15h45** au gymnase Jean Boudrie de Lucé. Possibilité de manger au collège avec les enseignants (apporter un repas froid ou à réchauffer).

Mais aussi certains **midis** pour pratiquer d'autres activités (attention places limitées) pendant 45 minutes environ, permettant ainsi aux élèves de manger.

Organisation des mercredis après-midi : alternance d'entraînement au gymnase de Boudrie et de compétitions contre les collèges de notre district (Petits sentiers, Saint-Prest, Illiers-Combray et Voves). Les compétitions se terminent généralement vers **17h** et se déroulent à Lucé ou Saint Prest.

Informations et diffusion : le calendrier prévisionnel de début d'année permet aux parents de s'organiser. Des autorisations parentales sont données pour vous informer des horaires et lieux lors des déplacements extérieurs (compétition ou sortie). Un site internet EPS et une page Facebook existent pour retrouver toutes les informations, résultats et photos.

Site internet : <https://college-edouard-herriot-luce.fr/>  **# As-collège-Edouard-Herriot**

Assemblée générale : Une assemblée générale de l'AS sera organisée le **lundi 16 Septembre 2019 à 12h45** pour faire le bilan de l'année passée et présenter l'année à venir. Tous les élèves et parents d'élèves sont invités à y participer.

Actions financières : afin d'organiser des sorties et de les subventionner, l'AS proposera différentes ventes dans lesquelles les élèves seront invités à s'investir.

Fin d'année : des sorties de fin d'année sont généralement organisées pour récompenser les élèves et permettre à tous de se retrouver et partager de bons moments (en 2018 : escalade sur mur artificiel et sortie voile à Saint Georges sur Eure).